

Loi électorale : Penchard fâche les élus

Pacifique - Polynésie Française

Lun 18 Oct 2010 |20:00



Marie-Luce Penchard a dévoilé, vendredi soir à Papeete, les grandes lignes de sa réforme de la loi électorale pour la Polynésie française, destinée à assurer la stabilité politique de cette collectivité qui a connu douze gouvernements en six ans. La réforme, attendue depuis le mois de mai, a été accueillie avec scepticisme voire indignation par les responsables politiques locaux.

Deux missions ministérielles (Bolliet et Barthélémy), des déplacements en série à Tahiti, des entretiens à la chaîne... depuis son arrivée au ministère de l'Outre-Mer, Marie-Luce Penchard a fait de la stabilité en Polynésie son cheval de bataille. Forcée qui plus est d'annoncer une réforme avant un remaniement qui pourrait voir un nouveau ministre faire son entrée rue Oudinot.

Alors, après plus de sept mois de tractations, c'est à l'issue d'une journée de consultation que la ministre a tenu un discours, vendredi soir à Papeete, dans lequel elle confirme « *les orientations institutionnelles* » qui se dégagent pour l'Etat concernant la réforme de la loi électorale en Polynésie, parlant également de donner un « *nouvel élan au partenariat entre l'Etat et le pays* », notamment dans le domaine du développement économique. Face à une instabilité politique chronique qui « *mine la Polynésie* », la ministre a parlé d'un « *sursaut collectif possible à condition de rétablir la confiance dans les institutions* ». Elle a également insisté sur la nécessité de « *veiller au respect du verdict des urnes en mettant un terme à des comportements opportunistes* ».

Pour clore cette « *vaste comédie qu'est la politique polynésienne* », selon Nicolas Sarkozy, Marie-Luce Penchard a alors proposé la limitation de la possibilité de déposer une motion pour renverser le gouvernement et l'interdiction du renouvellement anticipé ou annuel du bureau de l'assemblée, « *sauf en cas de démission du président* ». Et la ministre de rappeler que l'actuel président polynésien, Gaston Tong Sang, est à la tête du douzième gouvernement en six ans.

Marie-Luce Penchard a également préconisé de ramener le nombre de représentants à 50 (contre 57 aujourd'hui) et un redécoupage électoral. L'archipel de la Société (qui regroupe 87 % de la population, essentiellement sur l'île de Tahiti) composerait une circonscription divisée en quatre sections.

Veiller au respect du verdict des urnes en mettant un terme à des comportements opportunistes.

Une forte prime majoritaire de 30 % des sièges serait accordée « *au bénéfice de la liste qui arrivera en tête dans la circonscription des îles de la Société* ». Les quatre autres archipels ne disposeraient plus que de 8 représentants.

Ces mesures devraient renforcer le poids électoral de Tahiti, au détriment des îles les plus éloignées, souvent parties prenantes dans les alliances qui ont émaillé l'histoire récente de la Polynésie. Cette évolution de la représentativité a suscité l'indignation des deux principaux chefs de partis autonomistes, le président Gaston Tong Sang, et son adversaire, le sénateur (DVD) et ancien président Gaston Flosse. « *La représentation de cette circonscription serait écrasante par rapport à celles des archipels* », a ainsi affirmé le sénateur.

Les deux grands partis autonomistes ont un vivier de voix important dans les îles éloignées, au contraire du parti indépendantiste d'Oscar

Temaru, dont l'électorat est plus concentré en zone urbaine. Cependant, l'actuel président de l'assemblée a lui aussi contesté le bien-fondé de la réforme de Marie-Luce Penchard : « *Je lui ai dit qu'on était en 2010 et qu'il était anormal que ce soit à Paris qu'on discute de l'avenir de notre pays. Tout cela va amplifier l'instabilité.* »

Samedi, un rendez-vous à la Présidence a permis de faire le point et d'afficher « *une bonne image* » du partenariat entre l'Etat et le pays, malgré des divergences de points de vue assumées. « *Nous allons accompagner le territoire pour l'aider à prendre des décisions. Mais nous ne prendrons pas les décisions à la place du territoire. Il ne s'agit pas de faire de l'ingérence. En tout cas, ne comptez pas sur moi pour le faire... Simplement le pays sait que chaque fois qu'il aura besoin de l'Etat pour l'aider dans ses décisions, il trouvera l'Etat* », a martelé la ministre pour tenter de rassurer les élus locaux.